Lextenso
Annonces & Formalités

Petites affiches
Gazette du Palais
Quotidien Juridique
Les Affiches Versaillaises
La Loi
Odal
Oplec

Justificatif de parution

Justificatif généré le 13/03/2023

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 13/03/2023
Département : (94) Val-de-Marne
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/665632
N° d'annonce : 665632

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/02/2023, enregistré au service des impôts des entreprises de CRETEIL le 24/02/2023, Dossier 2023 00003699, référence 9404P61 2023 A 00854.

La société LE CHAMPY, SARL au capital de 1.000 € ayant son siège social 5 rue des Meuniers 94300 VINCENNES, immatriculée 919 945 246 RCS CRETEIL.

A cédé à la société PIZZA SICILE, SAS au capital de 1.000 € ayant son siège social 5, rue des Meuniers 94300 VINCENNES, en cours d'immatriculation au RCS de CRETEIL.

Un fonds de commerce de d'alimentation, sandwicherie, petite restauration, saladerie, boissons, vente à emporter et à consommer exploité 5 rue des Meuniers 94300 VINCENNES comprenant notamment la clientèle, l'achalandage, le matériel, le mobilier, le droit au bail.

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de

5.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 4.000 € et aux éléments corporels pour 1.000 €.

Le cessionnaire aura la pleine propriété et la jouissance du fonds à compter du 20/02/2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans leurs formes légales dans les dix jours de la publication au B.O.D.A.C.C. pour la correspondance au domicile du séquestre M. SEAN Serge, 6 allée des Frênes 77420 CHAMPS SUR MARNE et la validité au lieu de situation du fonds de commerce, 5 rue des Meuniers 94300 VINCENNES.

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeL7Ot16S
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeL7Ot16S

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)